- Les écoles élémentaires des quartiers dépendant de la politique de la Ville

Pour les écoles élémentaires en secteur REP et REP + (réseau d'éducation prioritaire), la reconduction de l'accompagnement éducatif des élèves en difficultés scolaires n'a pas encore été prononcée. Si cette mesure est reconduite, ces élèves seront pris en charge par les enseignants de 16h30 à 18h30 (gratuit pour les familles/crédit Education Nationale) de la fin octobre au mois de mai.

Les autres élèves rentreront chez eux ou seront accueillis dans les centres municipaux de 16h30 à 18h30 maximum pour des activités, des animations ou encore une aide aux devoirs avec des assistants pédagogiques (gratuité pour les parents, prise en charge totale par la Ville).

- L'école élémentaire Saint-Germain

Enfin, concernant l'accueil périscolaire organisé par la Ville pour les élèves de l'école élémentaire Saint-Germain, cet accueil garde la particularité d'être organisé sur deux créneaux horaires permettant une aide aux devoirs assurée par les enseignants, en groupe.

Après le goûter, cette aide est donc organisée en deux périodes, de 16h45 à 17h45 et de 17h45 à 18h30. Les élèves du 1^{er} groupe commencent par l'aide aux devoirs puis participent, s'ils le souhaitent, à l'animation. Le second groupe participe à l'animation puis va faire ses devoirs avec les enseignants.

II - Tarifs et facturation

2.1. Tarifs de l'accueil périscolaire des élèves des écoles maternelles

Les tarifs pour les élèves de maternelles sont forfaitaires pour l'accueil du matin et du soir.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATERNEL TARIFS PRÉFÉRENTIELS AVEC RÉSERVATION SUR LE PORTAIL FAMILLES						
Tranche	QF CAF* minimum	QF CAF* maximum	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025		
1	0	400	2,80€	2,90 €		
2	401	500	3,10€	3,21 €		
3	501	600	3,40 €	3,52 €		
4	601	700	3,70€	3,84 €		
5	701	800	4,00€	4,15 €		
6	801	900	4,30 €	4,46 €		
7	901	1000	4,60€	4,77 €		
8	1001	1200	4,90 €	5,08 €		
9	1201	1600	5,20€	5,39 €		
10	1601		5,50€	5,70 €		
Élève scolarisé dans une ULIS et domicilié hors Compiègne			Tarif Compiégnois			
Elève en situation de handicap bénéficiant d'un			Tarif Compiégnois			
accompagnant, non scolarisé en ULIS et domicilié						
hors Compiègne						
Elève domicilié dans une commune de l'ARC sans école			Tarif Compiégnois			
Élève domicilié hors Compiègne			6,00€	6,22 €		

^{*}La formule de calcul est indiquée au paragraphe 2.1.

Les tarifs de l'accueil périscolaire des élèves des écoles maternelles sont majorés de 3 € par prestation non réservée au préalable sur le portail-familles.

2.2. Tarifs de l'accueil périscolaire des élèves des écoles élémentaires

2.3.1. Le matin

L'accueil des enfants de classe élémentaire en périscolaire, le matin, s'effectuera sur la base d'un tarif forfaitaire d'un euro par jour et par élève.

Ce tarif reste demeure inchangé par rapport à l'année scolaire 2023-2024

2.3.2. Le soir

Pour l'accueil périscolaire organisé par la Ville à l'école élémentaire Saint Germain, il vous est proposé les tarifs suivants :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE (ECOLE SAINT GERMAIN) DU SOIR TARIFS PRÉFÉRENTIELS AVEC RÉSERVATION SUR LE PORTAIL FAMILLES						
Tranche	QF CAF* minimum	QF CAF* maximum	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025		
1	0	400	2,10€	2,17 €		
2	401	500	2,35 €	2,43 €		
3	501	600	2,60€	2,70 €		
4	601	700	2,85 €	2,95 €		
5	701	800	3,10€	3,21 €		
6	801	900	3,35 €	3,47 €		
7	901	1000	3,60 €	3,73 €		
8	1001	1200	3,85 €	3,99 €		
9	1201	1600	4,10€	4,25 €		
10	1601		4,35 €	4,51 €		
Élève scolarisé dans une ULIS et domicilié hors Compiègne			Tarif Compiégnois			
Elève en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnant, non scolarisé en ULIS et domicilié hors Compiègne			Tarif Compiégnois			
Elève domicilié dans une commune de l'ARC sans école			Tarif Compiégnois			
Élève domicilié hors Compiègne			4,75 €	4.92 €		

Les tarifs de l'accueil périscolaire élémentaire sont majorés de 3 € par prestation non réservée au préalable sur le portail-familles.

2.4. Facturation

Ces tarifs seront appliqués de manière forfaitaire quel que soit le temps passé. Une majoration de 5 € est appliquée pour frais d'émission de titres de recettes pour chaque facture qui n'est pas payée à échéance.